

**MAIRIE DE LOISIEUX**  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL N°02**  
**DU VENDREDI 20 MARS 2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 mars 2026 à 19h30 à la suite de la convocation adressée par le maire sortant, Monsieur Christian GARIOUD, le 16 mars 2026.

**Présents :** GARIOUD Christian – JACQUET Patricia – LEGLISE Sebastien – MIGUET Corinne – BERTHET Karine – VIGNOLLET Clarisse - BOURQUIN Ingrid – BOTTIERO Sylvain – PARIS Jeremy - CASSET Jean-Claude – MAS Christophe

Corinne MIGUET est élue secrétaire de séance.

---

### **I. Election du Maire**

*(Délibération N°02-2026)*

Le conseil municipal de la commune de Loisiejux convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Christian GARIOUD, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD doyen d'âge.

**Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-4 et L2122-7 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Considérant que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après le bon déroulement des opérations, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **1er tour de scrutin**

**Madame Patricia JACQUET se porte candidate.**

Nombre de bulletins : 11 Pour : 10 Blanc : 1  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

– Madame Patricia JACQUET obtient 10 voix (dix voix).

Madame Patricia JACQUET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

### **II. Détermination du nombre d'adjoints**

*(Délibération N°03-2026)*

Madame le maire après avoir remercié la confiance que lui a accordé l'équipe nouvellement élue et pour l'engagement durant cette campagne où chacun a contribué à la réussite collective, a remercié, Monsieur Christian GARIOUD, Maire sortant, pour le travail qu'il a effectué ces 25

dernières années en tant que maire pour notre commune, pour les informations et formations qu'il lui a transmises et qu'il transmettra durant le mandat à venir.

Madame le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoint ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Loisieux étant de 11 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 3.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le nombre de 2 adjoints :**

- **DÉCIDE** à l'unanimité la création de **deux postes d'adjoints au Maire.**
- **AUTORISE** Madame Patricia JACQUET à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur de Préfet de Savoie.

### **III. Election des adjoints**

*(Délibération N°04-2026)*

Mme le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs et secrets, par liste paritaire, dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature et un temps de réflexion afin de remettre au maire la ou les listes, il est procédé au déroulement du vote et au compte des résultats du scrutin.

Candidature : une liste conduite par Monsieur Jeremy PARIS

**A l'issu du premier tour de scrutin de liste :**

Candidats liste :

- Monsieur Jeremy PARIS

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-nombre de bulletins : 11      Pour : 9      Blanc : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9      Majorité absolue : 6

Elit la liste de Monsieur Jeremy Paris

**Installe :**

- **Monsieur Jeremy PARIS en qualité de Premier Adjoint au Maire.**
- **Madame Corinne MIGUET en qualité de Deuxième Adjointe au Maire.**

Les intéressées déclarent accepter d'exercer ces fonctions.

Autorise Madame Patricia JACQUET à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **IV. Délégués au SIVU**

*(Délibération N°05-2026)*

Madame le Maire explique qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du syndicat SIVU du Flon.

Suite à l'appel à candidature, la désignation et le vote se porte sur les délégués suivant :  
Jeremy PARIS et Christian GARIOUD sont proclamés délégués titulaires du SIVU du Flon.

## **V. Lecture de la chartre et remise de la copie de l' élu local**

### **Remise de la copie du chapitre III du livre 1<sup>er</sup> du CGCT sur les conditions d'exercice des mandats municipaux**

Madame le Maire explique qu'en application de l'article L111-12 du code général des collectivités territoriales, les élus sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans les conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L1111-13 et L1111.14. Ces dispositions constituent la chartre de l' élu local. Lecture faite des 14 points inscrit à la chartre de l' élu local.

Une remise de la copie du chapitre III du livre 1<sup>er</sup> du CGCT sur les conditions d'exercice des mandats municipaux est remis à l'ensemble des conseillers.

## **VI. Commissions communales**

Madame le Maire explique qu'il faut connaître les deux types de commissions, Commissions facultatives créées par le Conseil municipal qui peuvent être permanentes ou temporaires sur une thématique, participatives ou pas avec les habitants.

Commissions obligatoires que nous ne déterminerons pas aujourd'hui, telle que contrôle de la liste électorale, impôt direct et appel d'offres.

Madame le maire propose dans un premier temps que les commissions permanentes soient identiques à celle qui existaient.

Le Conseil Municipal approuve et décide de la constitution des commissions communales permanentes suivantes et d'inscrire les conseillers dans les commissions suivantes :

\* **Finances** : JACQUET Patricia, PARIS Jeremy, MIGUET Corinne, LEGLISE Sebastien, VIGNOLLET Clarisse, BOURQUIN Ingrid, CASSET Jean-Claude, MAS Christophe, GARIOUD Christian.

\* **Travaux (bâtiments/voirie)** : PARIS Jeremy, JACQUET Patricia, MIGUET Corinne, GARIOUD Christian, LEGLISE Sebastien, BERTHET Karine, VIGNOLLET Clarisse, BOURQUIN Ingrid, CASSET Jean-Claude, MAS Christophe

\* **Informations et communications** : MIGUET Corinne, JACQUET Patricia, PARIS Jeremy, BERTHET Karine, BOTTIERO Sylvain

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

- Les différents membres du conseil font un retour sur la distribution des professions de foi aux habitants. Globalement bien accueillis, il est à noter la frustration de certains habitants face au nouveau mode de scrutin dans les petites communes (liste entière). Des remarques, des questions et différentes suggestions ont pu être formulées et ont été remontées au conseil qui en prend note.

- Une demande de distribution du Bulletin pour les habitants de Loisieux en résidence secondaire a été formulée et entendue. Pour le dernier bulletin, leur exemplaire est à récupérer en mairie.

- Manifestations à venir : La Mandrinoise, course de VTT, passera le 19 avril sur la commune

- La mairie est conviée à la préparation du tour cycliste AURA (Tour Auvergne Rhône-Alpes), anciennement nommé Critérium du Dauphiné Libéré) à Albertville, le 15/04 prochain.

-Le nouveau conseil municipal a convié deux associations de la commune à un temps de rencontre et d'échange (Amicale de Loisieux et Club des Aînés). Rencontre programmée le lundi 23 mars à 19h30. Un autre temps de rencontre sera proposé aux autres associations de la commune.

Séance levée à 21h40

*Les réunions du conseil municipal sont publiques. Si vous avez des remarques à formuler sur les décisions prises, n'hésitez pas à vous exprimer.*

Le Maire,

 

Le secrétaire

